



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 12 décembre 2023 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud <sup>1</sup>	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
10 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
12 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
14 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
15 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	Pouvoir d'Yves GRANGE
19 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
20 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
21 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
22 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
23 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	
24 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
25 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	S MAITRE-WILDAY Andrew	Arrivé après la 7 <sup>ème</sup> délibération
26 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
27 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
28 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
29 MERY	T FONTAINE Nathalie	
30 MERY	T ROULET Stéphane	
31 MOTZ	T CLERC Daniel	
32 MOUXY	T FILIPPI Laurent	
33 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
34 ONTEX	T CARRIER Christiane	
35 PUGNY CHATENOD	S MICHEL Thierry	
36 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
37 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
38 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
39 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
41 TREVIGNIN	S FAYOLLE Dominique	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	Pouvoir de thibaut GUIGUE

23 communes présentes

**Absents excusés :**

CHANAZ	HUSSON Yves
CONJUX	SAVIGNAC Claude
GRESY-SUR-AIX	POURCHASSE Patrick
LE BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine

<sup>1</sup> Sorti de la salle pour le vote de la 22<sup>ème</sup> délibération relative au compte administratif 2023 du budget Camping

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 décembre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 42 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 44 présents et 10 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 35 Année : 2023

Exécutoire le : 19 DEC. 2023

Publiée / Notifiée le : 19 DEC. 2023

Visée le : 19 DEC. 2023

### PLAGES

#### Plages du Bourget-du-Lac et des Mottets (Viviers-du-Lac) Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Monsieur le Président rappelle que les plages d'accès payant du Bourget-du-Lac et des Mottets (Viviers-du-Lac) sont gérées chaque saison par Grand Lac, communauté d'agglomération, au titre de l'article 5.3.4 de ses statuts (activités touristiques et de loisirs).

Il appartient donc à l'assemblée communautaire de définir les tarifs d'entrée de ces deux plages payantes.

Lors des dernières années, l'assemblée avait souhaité maîtriser l'augmentation de ces tarifs, la limitant à moins de 2% par an. Compte tenu de la modicité de la plupart des tarifs, et afin de ne pas afficher des montants rendant difficile le rendu de monnaie, il était admis de ne pratiquer une augmentation qu'une fois tous les 2 ans, limitée à 7%.

En continuité de cette pratique, les tarifs suivants sont proposés.

#### S'agissant de la plage du Bourget-du-Lac :

Les tarifs de la plage du Bourget-du-Lac n'ayant pas été augmentés en 2023, il est proposé d'augmenter les tarifs pour l'année 2024. Les tarifs sont annexés à la présente délibération.

#### S'agissant de la plage des Mottets :

Les tarifs de la plage des Mottets ayant été augmentés en 2023, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2024. Les tarifs sont joints à la présente délibération.

La commission Tourisme a donné un avis favorable à la grille tarifaire lors de sa réunion du 16 novembre 2023.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les tarifs précités,
- AUTORISE Monsieur le Président à appliquer les tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 45
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 12 décembre 2023

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI



## SITE DES MOTTETS TARIFS TTC 2024

Désignation	2021	% 2022/2021	2022	% 2023/2022	2023	% 2024/2023	2024
<b>Gardiennage annuel du bateau et/ou remorque</b>							
Forfait annuel (comprend stockage avec 1 entrée + 1 sortie du bateau ou remorque des hangars)	m <sup>2</sup> 48,10 €	1,87%	49,00 €	1,43%	49,70 €	1,61%	50,50 €
Forfait annuel (comprend stockage sur mezzanine bois avec 1 entrée + 1 sortie du bateau ou remorque des hangars)	m <sup>2</sup> 32,00 €	1,88%	32,60 €	1,53%	33,10 €	1,51%	33,60 €
<b>Gardiennage mensuel du bateau et/ou remorque</b>							
Forfait mensuel (comprend stockage avec 1 entrée + 1 sortie du bateau ou remorque des hangars)	m <sup>2</sup> 6,90 €	1,45%	7,00 €	1,43%	7,10 €	1,41%	7,20 €
<b>Sortie ou entrée dans les hangars</b>							
Forfait pour une sortie ou une entrée supplémentaire dans les hangars	Unité 28,90 €	1,73%	29,40 €	1,53%	29,85 €	1,84%	30,40 €
<b>Mise à l'eau ou sortie d'eau - Port des 4 Chemins</b>							
Forfait pour une sortie ou une mise à l'eau au port des 4 Chemins	Unité 28,90 €	1,73%	29,40 €	1,53%	29,85 €	1,84%	30,40 €
<b>Occupation des terre-pleins extérieurs</b>							
Forfait annuel pour occupation des terre-pleins extérieurs	m <sup>2</sup> 22,70 €	1,76%	23,10 €	1,52%	23,45 €	1,49%	23,80 €
<b>Aire de carénage pour professionnels</b>							
Forfait 3 jours	Unité 39,00 €	1,79%	39,70 €	1,51%	40,30 €	1,74%	41,00 €
La journée supplémentaire	Unité 22,10 €	1,81%	22,50 €	1,56%	22,85 €	1,97%	23,30 €



PLAGE MUNICIPALE DU BOURGET-DU-LAC										PLAGE DES MOTTETS					
Designation	2021	% 2022 / 2021	2022	% 2023 / 2022	2023	% 2024 / 2023	2024	Designation	2021	% 2022 / 2021	2022	% 2023 / 2022	2023	% 2024 / 2023	2024
<b>Tarif normal</b>															
Adulte	3,00 €	3,33%	3,10 €	0,00%	3,10 €	3,23%	3,20 €	Adulte	2,50 €	0,00%	2,50 €	4,00%	2,60 €	0,00%	2,60 €
Enfant (4 à 17 ans)	2,05 €	2,44%	2,10 €	0,00%	2,10 €	4,76%	2,20 €	Enfant (4 à 17 ans)	1,50 €	0,00%	1,50 €	6,67%	1,60 €	0,00%	1,60 €
<b>Tarif réduit (groupe + de 6 personnes, club, entrée après 16h00)</b>															
Adulte	2,15 €	2,33%	2,20 €	0,00%	2,20 €	4,55%	2,30 €	Adulte	1,50 €	0,00%	1,50 €	6,67%	1,60 €	0,00%	1,60 €
Enfant (4 à 17 ans)	1,45 €	3,45%	1,50 €	0,00%	1,50 €	6,67%	1,60 €	Enfant (4 à 17 ans)	1,00 €	0,00%	1,00 €	10,00%	1,10 €	0,00%	1,10 €
<b>Carte 10 entrées (valable uniquement pour la saison en cours)</b>															
Adulte	20,00 €	3,50%	20,70 €	0,00%	20,70 €	3,86%	21,50 €	Adulte	17,00 €	0,00%	17,00 €	1,76%	17,30 €	0,00%	17,30 €
Enfant (4 à 17 ans)	9,80 €	2,04%	10,00 €	0,00%	10,00 €	4,00%	10,40 €	Enfant (4 à 17 ans)	11,00 €	0,00%	11,00 €	1,82%	11,20 €	0,00%	11,20 €
<b>Tarif saison (valable uniquement pour la saison en cours)</b>															
Adulte	27,00 €	3,70%	28,00 €	0,00%	28,00 €	3,57%	29,00 €	Adulte	25,00 €	0,00%	25,00 €	1,60%	25,40 €	0,00%	25,40 €
Enfant (4 à 17 ans)	17,60 €	2,27%	18,00 €	0,00%	18,00 €	2,78%	18,50 €	Enfant (4 à 17 ans)	17,00 €	0,00%	17,00 €	1,76%	17,30 €	0,00%	17,30 €
<b>Privatisation de la plage (sous réserve d'autorisation)</b>															
Demi-journée	500,00 €	0,00%	500,00 €	0,00%	500,00 €	0,00%	500,00 €	Demi-journée	500,00 €	0,00%	500,00 €	0,00%	500,00 €	0,00%	500,00 €
Journée	800,00 €	0,00%	800,00 €	0,00%	800,00 €	0,00%	800,00 €	Journée	800,00 €	0,00%	800,00 €	0,00%	800,00 €	0,00%	800,00 €



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 35 : Plages du Bourget-du-Lac et des Mottets (Viviers-du-Lac) - Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2024 - -

---

**Date de transmission de l'acte :** 19/12/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/12/2023

---

**Numéro de l'acte :** d4809 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20231212-d4809-DE

---

**Date de décision :** 12/12/2023

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.2. Tarifs des services publics

